



FICHE D'INSCRIPTION C.A.M.C TREBES

Nom et prénom (s) :
 Date et lieu de naissance :
 Tél portable :
 Mail :
 Adresse :

Mode de règlement : chèque espèces

Cadre réservé
pour la photo

Éléments et Equipement Obligatoire

- Certificat médical d'aptitude à la pratique des arts martiaux - Autorisation parentale si mineur (cf. bas de page)
- Le présent formulaire dûment rempli, daté et signé – coquille – protège dents – pantalon kimono noir krav maga (disponible sur achat au club) – tshirt noir TLM (disponible sur achat au club)

TARIFS A L'ANNEE

JUNIORS

06 à 10 ans : **160€ + 15€ licence FEKAMT**

ADOS

11 à 17ans : **180€ + 15€ licence FEKAMT**

ADULTES

18 ans et plus : **200€ + 24€ licence FEKAMT**

* Tarif famille ou groupe à partir de 3 personnes : - 10% sur l'adhésion (après déduction de frais fixes)

* Possibilité de paiement en 3 fois par chèque (trois chèques à l'ordre du CAMC)

ENCADREMENT TECHNIQUE

Salomon Ndedi Moussinga : Enseignant Diplômé d'Etat. CQP d'arts martiaux. Directeur technique du CAMC. Ceinture noire 5^e dan. Instructeur TML .

Autorisation parentale :

Je soussigné (e).....certifie avoir pris connaissance de la présente fiche et acceptes les modalités. Autorise mon enfant, le (la) dénommée.....à pratiquer les arts martiaux au sein du CAMC. Je reconnais être responsable de mon enfant avant et après les cours. Les enseignants et le club se dégagent de toute responsabilité en dehors des heures d'entraînement.

Nb : les techniques apprises dans le cadre de nos cours de krav maga et de karaté contact ne peuvent être utilisées qu'en cas de nécessité. Toute défense/riposte doit être commandée par la légitime défense. Nous déclinons notre responsabilité en cas d'utilisation contraire.

Fait à :le :signature :

**REGLEMENT INTERIEUR – DROIT A L'IMAGE
KRAV MAGA KAPAP ACADEMY**

Les dispositions de la présente convention tiennent lieu d'engagement total de la part de chaque élève.

Le non-respect de ces dernières pour tout ou partie peut entraîner des sanctions pouvant aller jusqu'à la radiation définitive et sans autre forme de procès du club.

1-RESPECT & HYGIENE

Le respect pour la discipline, pour le club, pour ses camarades, pour soi-même. Le respect des lois et des institutions. Le respect de la fédération (TLM), le respect du grand maitre Luna MARTIN et le respect des règles fédérales rappelées par le DT du club.

2- LA NON-VIOLENCE

Le krav maga doit avoir pour seule finalité la maîtrise de soi, la confiance en soi et en cas de nécessité l'utilisation de la force mesurée. La défense doit répondre à la logique juridique des règles applicables à la légitime défense (Arts 112-5-6-7 du code pénal). La violence gratuite, celle qui a pour but d'asseoir sa domination sur les personnes les plus faibles que soi est totalement contraire à notre enseignement.

3- LA TOLERANCE

La pratique du sport en groupe doit laisser de côté tout type de clivages. Au sein de nos écoles (Krav Maga Kapap ACADEMY), aucune différence n'est faite entre les personnes ; ni en raison de leur sexe, ni en raison de leur couleur, ni en raison de leur croyance ni pour toute autre raison pénalement ou moralement répréhensible.

4- LA CONVIALTE

Nous insistons auprès de l'ensemble de nos élèves pour que nos cours soient un lieu de bien être à travers le sport. Le vivre ensemble dans l'harmonie, la joie et la bonne humeur est une valeur importante à nos yeux.

5-LE TRAVAIL

Le sens de l'effort et du dépassement de soi sont au cœur de notre enseignement. De dépasser et pousser chaque fois un peu plus ses limites doit être la préoccupation première de chacun de nos élèves.

6-LE PORT DE L'UNIFORME

Il n'est pas une option mais une obligation. Pour le krav maga TLM, pantalon noir de krav maga et Tshirt TLM de couleur noire ou autre reconnu par la fédération.

7- LA RESPONSABILITE

Les entrainements se font sous la responsabilité d'instructeurs formés et diplômés. Nous ne saurions être tenus pour responsables en cas d'accident qui surviendrait en dehors de nos lieux de pratiques.

Lu approuvé + signature

DROIT A L'IMAGE

Chacun a droit au respect de sa vie privée Réf : code civil, art9, alinéa1. « Le droit au respect de la vie privée permet à toute personne (...) de s'opposer à la diffusion, sans autorisation expresse de son image, attribut de sa personnalité ». Pour des raisons de communication, nous pourrions être amené à utiliser votre image sur nos différents supports.

Merci de cocher la case correspondant à votre choix en dessous.

J'autorise le club à utiliser mon image

oui

non

Lu approuvé + signature

